**Convention Marine**

Renouvelée 2020, une convention de partenariat lie le Lycée Georges Brière et la Marine Nationale.

L’objectif de cette convention étant d’une part de favoriser l’insertion professionnelle des bacheliers professionnels et d’autre part de permettre à la Marine de recruter des personnels motivés.

**Insérer la photo : Le BCR Marne**

La formation initiale peut-être complétée par une période de navigation sur le BCR Marne. L’immersion s’effectue dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel (**PFMP**).

Tout au long de leur scolarité, les lycéens conventionnés bénéficient d’un suivi personnalisé. Ce dernier mené conjointement par un CPE et un référent « Marine » permet un accompagnement des jeunes jusqu’à l’obtention du Bac Pro.

**Comment obtenir une convention ?**

**Il est obligatoire de prendre contact dans un premier temps avec le CIRFA (Centre d’information et de Recrutement des Forces Armées).**

L’élève et la famille seront reçus afin de bénéficier d’une information et de compléter un dossier qui débouchera – si toutes les conditions sont remplies – sur la signature d’une convention entre l’élève, son responsable légal et le représentant des armées.

Dans un deuxième temps, une commission mixte (éducation nationale / CIRFA) sélectionnera les dossiers des élèves qui pourront intégrer les différentes formations. Ce n’est qu’à partir du moment où la commission a informé les familles de la décision que les inscriptions peuvent se faire auprès du Lycée Georges BRIERE.